



# Recherche alpine

## Les sciences de la culture face à l'espace alpin

Actes de l'atelier de recherche de l'Académie suisse  
des sciences humaines et sociales

Château de Hünigen, les 27 et 28 novembre 1998

ISBN 3-907835-18-2

Académie suisse des sciences humaines et sociales  
Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften

## Notes

- 1 Massimo Cacciari est philosophe et maire de Venise. Il a utilisé la métaphore des nœuds à l'occasion du *Dies academicus* de l'Université de la Suisse italienne (1998).
- 2 Le *Progetto Poschiavo* a été conçu par les auteurs de la présente contribution. Il prévoyait trois phases:  
Phase 1 (1996-1997): contact avec la population locale et formation des assistants de formation à distance.  
Phase 2 (1997-1998): constitution de 21 groupes de projets avec plus de 100 personnes engagées.  
Phase 3 (des 1998): consolidation des acquis et constitution d'un réseau de vidéoconférences et de liaisons Internet avec quelques centres de compétence en Suisse et en Europe.  
Le *Progetto Poschiavo* est soutenu par la Fondation Progetto Poschiavo et concerne la Bregaglia, le Valposchiavo, la Valtelline et la Valchiavenna.
- 3 Il s'agit d'un réseau de liaisons informatiques qui permet l'activation de vidéoconférences et du courrier électronique.
- 4 Les critères de constitution de cette nouvelle géographie sont résumés dans le concept d'«écologie humaine». Poschiavo a permis de mettre au point des critères de qualité favorisant un processus de développement régional qui soit compatible avec les valeurs traditionnelles, de l'environnement et de l'apport de nouvelles technologies de la communication.
- 5 FNRS – Programme Prioritaire: Demain la Suisse. N. 5004-47953 – Nuove tecnologie e processi di comunicazione a distanza (Research issues in interactive technology – based distance education).



Massif du Grand Combin

## La «Polémique de Panossière»: Un objet de «recherche alpine»?

Stéphane Nahraïh

L'enquête dont je rends compte ici s'est attachée à analyser et à comprendre les ressorts d'une lutte qui a opposé un certain nombre d'habitants du Val de Bagnes en Valais à la section genevoise du Club Alpin Suisse (CAS) à propos du droit de reconstruction d'une cabane de montagne, la cabane de Panossière au pied du massif des Combins, entièrement détruite au printemps 1987 par une avalanche<sup>1</sup>. Ce conflit a duré de 1988 à 1994 et s'est terminé par un jugement de la plus haute instance judiciaire du pays, à savoir le Tribunal Fédéral de Lausanne, qui a finalement donné gain de cause aux «Bagnards».

Au-delà du caractère à première vue anecdotique de l'enjeu de cette polémique, ce qui a constitué son intérêt majeur a consisté en la possibilité de saisir et d'analyser, pour ainsi dire en direct (l'enquête se déroule entre 1993 et 1995), un processus de production d'un discours identitaire ainsi que d'un sentiment d'appartenance locale particulièrement fort au sein d'une fraction importante de la population d'une vallée alpine. De plus, ce processus de production identitaire, au-delà du fait de fournir une occasion de se livrer à une déconstruction des présupposés essentialistes généralement véhiculés dans les discours sur les identités collectives, m'a très rapidement semblé plus particulièrement intéressant en ce qu'il semblait être intimement lié à un autre enjeu, plus fondamental encore, que constitue la *défnition légitime des usages sociaux de l'espace montagnard*. En effet, il est assez rapidement apparu que, au travers de cette revendication spécifique et limitée autour du droit de reconstruction de la cabane, s'exprimait un certain nombre d'autres enjeux sociaux et identitaires renvoyant à la trajectoire historique de cette vallée alpine.

Ainsi, sur un mode analogique aux «*case studies*» des anthropologues de l'École de Manchester<sup>2</sup>, la démarche de mon enquête a consisté,

1. à partir de l'étude d'un cas singulier permettant d'isoler une question spécifique (ici la question était: comment expliquer l'importance et la durée de l'engagement identitaire des habitants de Bagnes sur une question apparem-

- ment aussi secondaire que la reconstruction d'une cabane alpine?),
2. à recontextualiser *partiellement* et de *manière raisonnée* cette polémique afin de
  3. revenir sur son explication armé des éléments contextuels (socio-historiques) seuls à même de permettre de saisir les ressorts plus profonds de cette affaire, de même que pour
  4. tenter de proposer des conclusions de portée à la fois locale et généralisante (ou théorique).

Cette démarche méthodologique expérimentant le jeu avec différentes échelles d'analyses<sup>3</sup> s'accompagnait également d'un questionnement théorique portant sur certains des présupposés fondamentaux des sciences sociales (françaises en tout cas). En effet, l'ancrage résolument local (et localiste) de la revendication identitaire, de même que le lien qu'elle semblait entretenir avec la question des usages sociaux de ce même espace local montagnard a impliqué de réfléchir sur l'un des présupposés dominants des sciences sociales à savoir le *principe de déterritorialisation des explications dans les sciences sociales*. En effet, en admettant tel quel ce principe de l'absence de toute forme de relation de causalité entre environnement physique ou naturel et phénomènes sociaux («expliquer le social par le social»<sup>4</sup>), je me retrouvais dans une posture peu favorable pour saisir certaines des spécificités du phénomène à analyser. Sans évidemment verser dans l'excès inverse consistant en une réduction de l'explication des phénomènes à une forme quelconque de déterminisme géographique, il s'est plutôt agi pour moi de tenter de trouver une manière pertinente de concevoir la *relation* entre catégories (ou découpages) sociaux et géographiques. C'est là une question qui, par parenthèse, se retrouve au cœur même de la problématique de cet «atelier de recherche *alpine*» dans la mesure où la logique implicite de découpage d'un champ de recherche qu'une telle appellation véhicule, en ce qu'elle est fondée sur une catégorie géographique («les Alpes») dont on ne fait que présupposer la pertinence sociologique et historique, rencontre en plein le problème du déterminisme et de l'essentialisme géographique comme principe organisateur de la définition de l'objet de recherche. Ainsi, à mon sens, passer d'une «histoire thématique» à une «histoire problème» renvoie précisément à la nécessité de prendre en compte sérieusement ce type de problèmes et de

s'interroger par exemple sur les éventuelles ou hypothétiques spécificités des formes sociales ainsi que de la trajectoire socio-historique des sociétés ou groupes sociaux regroupés au sein de cette catégorie géographique que sont «les Alpes». Il va de soi que je ne prétends pas ici, à partir de ma modeste étude de cas, apporter une réponse définitive à ce type de problème. Cependant, je pense qu'une telle étude permet de fournir un certain nombre d'éléments de réflexion à ce propos.

Ainsi, et en anticipant quelque peu sur les conclusions, on peut dire que l'analyse des ressorts de la polémique de Panossière a justement permis de mettre en lumière un exemple particulier de relations réciproques entre *société locale* et *espace montagnard*. La première dimension de cette relation (influence des hommes sur leur environnement) se retrouve dans la concurrence historique entre urbains et autochtones au sujet des différents usages contradictoires -sportifs, touristiques, agricoles, cynégétiques- de l'espace montagnard, alors que la seconde dimension (influence de l'environnement naturel sur les représentations et les pratiques des hommes) s'exprime au travers du rôle fondamental et structurant, dans l'optique de la compréhension des fondements de la polémique, joué par une très ancienne institution, la «Bourgeoisie», *trace d'un très ancien processus d'adaptation et d'auto-organisation de la société locale face aux contraintes environnementales*.

Ainsi, l'enquête a permis de montrer comment l'appartenance à cette très ancienne institution, résultant de la nécessité *suite à la pression de l'environnement naturel* de gérer collectivement le «patrimoine» des ressources naturelles (pâturages, forêts, etc.) exploitées en commun, a eu un effet sur le positionnement dans le cadre de la polémique des différents individus ou groupes d'individus habitants la vallée. C'est ainsi que, parmi les habitants de la région, seuls les membres de la «Bourgeoisie de Bagnès», *y compris ceux n'habitant et ne vivant plus dans la vallée*, se sont sentis concernés par l'enjeu de la cabane, progressivement identifiée comme un élément constitutif, précisément, de ce patrimoine commun.

Ayant livré ici très sommairement les conclusions principales de cette recherche, il s'agit maintenant de reconstituer l'enquête qui y a mené. Plus concrètement, la démarche a été la suivante.

### La « polémique de Panossière » ou quand une avalanche peut en cacher une autre

La première étape de ma recherche a consisté à reconstituer la chronologie des événements, ainsi qu'à démêler les relations entre les différents individus ou groupes d'individus étant intervenus à un titre ou à un autre dans le déroulement de cette affaire.

#### *Chronologie d'une polémique inattendue*

Très schématiquement, cette chronologie est la suivante:

*Printemps 1987*: destruction de la cabane par une avalanche.

*Avril 1988*: après la destruction, la Commune de Bagnes manifeste au Club Alpine Suisse (CAS) son intérêt de voir la reconstruction du refuge se réaliser le plus rapidement possible: ceci dans la mesure où elle se trouve être responsable de la sécurité des alpinistes sur son territoire.

*Mai 1988*: le CAS décide malgré tout, faute de moyens financiers, de remettre la reconstruction de la cabane à plus tard.

*Septembre–Novembre 1988*: des premières réactions locales se font connaître. Un premier «groupe informel» réunissant des guides, chasseurs ainsi que le gardien de la cabane se manifeste en fustigeant la lenteur du CAS, ainsi qu'en critiquant le travail de l'architecte mandaté pour faire un premier projet, ce dernier étant jugé trop innovateur et peu conforme à la conception locale de l'intégration d'une telle construction à l'espace montagnard. Finalement, l'élément décisif dominant de l'ampleur au mouvement de protestation, consiste en la proposition de la Fondation François-Xavier Bagnoud, par l'intermédiaire de Bruno Bagnoud<sup>5</sup>, père de François-Xavier, pilote d'hélicoptère, décédé accidentellement au rallye Paris-Dakar, de financer, jusqu'à concurrence de 1,5 million de francs, la reconstruction et l'exploitation de la cabane pour le compte de la Commune de Bagnes.

*Novembre 1988–Février 1989*: échec des négociations entre représentants de la Fondation, de la commune et de la section genevoise du CAS. Echec confirmé par le refus de la section de «vendre la cabane». Les positions se figent et la situation se bloque.

*Mars 1989*: le Président de la Commune hésite à engager la responsabilité de cette dernière en cas d'affrontement plus

sérieux. Il conseille aux différentes revendications individuelles de se constituer en association distincte de l'institution communale. Parallèlement, on compte une trentaine d'oppositions (privées, guides, Commission de la zone protégée, Société de développement) à la mise à l'enquête du projet de l'architecte du CAS; ceci alors qu'une pétition protestant contre le style architectural du bâtiment circule dans la vallée. Cette dernière réunira environ 500 signatures récoltées en un week-end dans les lieux publics de la vallée.

*Avril 1989*: constitution en association des «Amis de Panossière» (AAP). Demande d'éclaircissement par le Président de la Commune au service juridique du registre foncier de l'Etat du Valais concernant le statut de la «concession» faite au CAS à la fin du XIX<sup>e</sup>me, au moment de la construction du bâtiment de 1893<sup>6</sup>. Fort, par la suite, de la certitude que la situation est, sur le plan juridique, en faveur de la Commune, il se décidera à engager cette dernière dans le soutien actif aux revendications de l'AAP.

*Juin 1989*: l'AAP obtient l'autorisation de la Commune de construire un abri provisoire en attendant le règlement de l'affaire avec le CAS.

*Août 1990*: après une phase de durcissement de la position du CAS, ce dernier, par l'intermédiaire de son comité central plus modéré que la section genevoise, propose de reconstruire la cabane en copropriété. Contre-projet de la part de la Commune et refus du CAS.

*Octobre 1991*: la voie judiciaire semble de plus en plus inévitable dans l'esprit des protagonistes.

*Juin 1993–Septembre 1993*: tentative de médiation de la section valaisanne du CAS se soldant par un échec<sup>7</sup>.

*Septembre 1993*: le Conseil d'Etat du Valais, après le tribunal de District et le tribunal Cantonal, rejette également, sur la base des informations contenues dans le cadastre, le recours administratif du CAS Genève.

*Octobre 1994*: le Tribunal Fédéral donne raison à la Commune de Bagnes en rejetant lui aussi le recours du CAS Genève.

*Novembre 1994*: lancement d'un concours d'architecture réservé aux architectes originaires de la Commune ou domiciliés dans celle-ci.

*Fin 1995*: inauguration de la nouvelle cabane, 8 ans après sa destruction par l'avalanche.

Cette première étape de la reconstitution des événements a permis de repérer la diversité des groupes ou coalitions en présence<sup>8</sup>, ainsi que de faire les observations suivantes:

1. Les explications de la presse qui consistaient à opposer deux clans homogènes, soit les «Bagnards» contre le CAS, est réductrice et substantialiste; la situation étant beaucoup plus complexe et les coalitions ne se constituant et ne se cristallisant que progressivement au cours du développement de l'affaire.
2. L'émergence de cette polémique ne peut s'expliquer sans tenir compte du caractère exceptionnel de certaines conditions *conjoncturelles* telles que la présence *simultanée*:
  - d'une avalanche dont la trajectoire est pour le moins malheureuse,
  - d'une certaine désinvolture de la part du CAS-Genève face à la question du classement de la construction dans le cadastre communal,
  - d'un manque de liquidité de la section du CAS propriétaire de la cabane ainsi que, finalement,
  - de l'existence d'une Fondation de bienfaisance dont la présidente habite justement dans la vallée.
3. Il apparaît très rapidement qu'une telle explication *conjoncturelle* ne constitue toutefois qu'une *condition indispensable mais non suffisante* à la compréhension et à l'explication du phénomène en question. Ainsi, de la même manière que l'observation initiale et limitée à un phénomène empirique particulier dans le cas des «*case studies*» des anthropologues de l'École de Manchester ne contenait pas en elle-même tous les ressorts de l'explication, l'explication conjoncturelle résultant de la reconstitution de la chronologie des événements ne suffit pas pour expliquer, ni les motivations des membres de l'AAP, ni celles de la Fondation François-Xavier Bagnoud et encore moins celles, parfois divergentes, de la population de la vallée.
4. Il était très surprenant et intéressant d'observer à quel point l'*architecture* de la nouvelle cabane a constitué un enjeu et une médiation importante de la polémique. C'est ainsi que l'explicitation des divergences entre les conceptions architecturales des différents groupes en présence, divergences recueillies lors des entretiens, a permis de mieux saisir

combien la cabane, au-delà de son existence strictement matérielle, constituait un enjeu symbolique du fait du *lien qu'elle représente avec l'espace montagnard*, l'architecture constituant dans ce contexte la forme expressive la plus immédiatement perceptible et accessible de ce lien<sup>9</sup>.

5. Finalement, la découverte de l'importance du rôle joué par un groupe spécifique d'acteurs locaux (les membres de l'AAP) dans la constitution de la revendication locale et la mise en forme du discours identitaire l'accompagnant a mené à la deuxième étape de l'enquête qui a consisté en la tentative de cerner les logiques sociologiques à l'œuvre derrière l'émergence du groupe de l'AAP.

*Les «Amis de Panossière»  
comme exemple d'«avant-garde conservatrice»*

Le caractère spontané, simultané et, dans un premier temps, non concerté des réactions des futurs membres de l'Association laisse penser qu'elles sont le résultat d'une certaine *proximité sociale* entre ces différentes personnes. Ainsi, la quinzaine d'entretiens approfondis menés aussi bien avec les membres de l'association qu'avec des membres de l'administration communale, des hommes politiques et des «personnages importants» de la vallée ont permis de construire une première esquisse des caractéristiques sociologiques des porteurs de la revendication locale.

Le premier élément qui a émergé concerne le «capital relationnel» et le pouvoir d'influence de ce petit réseau de personnes (une dizaine en tout) à l'échelle de la société locale: capacité à construire la question de la reconstruction de la cabane en enjeu socio-politique et symbolique important, capacité à convaincre la Fondation FXB de la valeur de l'enjeu, capacité à infléchir la position initialement réticente de la Commune et de son Président.

Par la suite, ce qui est apparu comme important, ce sont les caractéristiques sociologiques communes à ces différents individus: connaissance et pratique intime de l'espace montagnard local, essentiellement comme guide et comme chasseur; appartenance à une forme d'«élite du métier» (pour les guides<sup>10</sup>) ou occupation de postes à responsabilité dans leur profession respectives pour les autres membres; niveau de formation au

dessus de la moyenne (études supérieures et universitaires pour certains); fort ancrage local malgré une formation et un profil professionnels ayant tout pour les inciter à une carrière professionnelle «urbaine».

Comme on peut le voir, il semble que l'on ait affaire à des figures sociales où se trouvent intimement mêlées des dispositions physiques (pratique et connaissance intime de la haute montagne), culturelles, intellectuelles et identitaires (sentiment d'appartenance locale très fort), dont la présence simultanée chez une même personne est sociologiquement surprenante car plutôt improbable (statistiquement en tout cas) dans un tel contexte<sup>11</sup>.

C'est précisément cette conjonction entre dispositions culturelles, intellectuelles et professionnelles plus proches d'un profil «urbain» et un attachement quelque peu rigide et «conservateur» à l'espace local d'appartenance qui m'a amené à proposer la notion d'*«avant-garde conservatrice»* pour exprimer les caractéristiques et la position des Amis de Panossière dans cette affaire.

Mais cette première analyse n'expliquait pas tout. Ainsi, toujours de la même manière que dans le cas de J. Clyde Mitchell où l'observation et l'analyse des caractéristiques du phénomène lui-même ne permettaient pas de rendre compte de manière satisfaisante et complète de sa logique spécifique, les représentations sociales et les discours de justification liés à la dynamique de la polémique et récoltés à son propos durant cette deuxième partie de mon enquête ont nécessité de les recontextualiser dans un ensemble de signification (socio-historique) plus large qui permette de lui restituer un sens plus convaincant et pertinent.

*Le tourisme dans le Val de Bagnes: une «conscience malheureuse» de la trajectoire historique du développement touristique*

La troisième étape de la recherche a consisté en un travail de reconstruction sélective de l'histoire du développement touristique de la vallée, ainsi que des relations entre le CAS et la société locale. Ce travail m'a permis de mieux comprendre les conditions socio-historique d'émergence de la polémique et, plus particulièrement, tout ce que celle-ci devait précisément au processus de développement touristique local: ses enjeux prin-

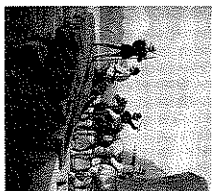
cipaux, son influence sur les transformations de la structure sociale locale, sa perception et la constitution d'une «conscience malheureuse» de cette histoire par une partie des élites locales.

Les principaux enseignements de ce travail historique ont été les suivants:

1. Le Val de Bagnes connaît un premier tourisme bourgeois anglais dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle; développement touristique très modeste par rapport à ce qui se passe dans d'autres endroits des Alpes. Le tourisme alpinistique qui lui fait suite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est le fait de la bourgeoise urbaine suisse et nécessite le développement d'un premier équipement (ballissage, refuges, etc.) qui est le fait essentiellement des sections urbaines du CAS. La première cabane de Panossière est construite à cette époque par la section genevoise du CAS. Il s'agissait d'une cabane en bois, (pré)fabriquée en ville et amenée en pièces détachées et montée sur place. Il semble que cet épisode ait provoqué un ressentiment de la part de la population locale reprochant au CAS de tout amener directement de la ville, sans profit d'aucune sorte pour les artisans locaux. Quoiqu'il en soit, il apparaît clairement que cet épisode de l'histoire locale, et la perception qui s'en est constituée par la suite, fournisse des éléments importants du répertoire discursif anti-CAS contemporain.

2. Le véritable décollage du développement touristique se fait relativement tardivement, mais en même temps brutalément et rapidement après la Seconde Guerre Mondiale. Ce développement a pour conséquence un bouleversement complet de la géographie touristique de la vallée: abandon du tourisme d'été dans le Haut Val de Bagnes (Lourtier, Fionnay) et développement d'un tourisme d'hiver «de masses» à Verbier.

3. Ce développement est le fait d'entrepreneur et d'investisseurs extérieurs à la vallée. Ces derniers viennent de la plaine, du Chablais et d'Italie. On assiste à une dépossession objective, ressentie négativement par les élites locales, du contrôle autochtone sur le développement touristique de la vallée. Le seul rempart à la dépossession totale est constitué par le pouvoir politique (la Commune) dont les



Development du tourisme, env. 1850

moyens sont cependant limités et qui doit par ailleurs en même temps tenir compte de l'apport économique (avant tout en terme de postes de travail) que représente l'activité touristique.

4. Le développement des activités touristiques, ainsi que des infrastructures hydrauliques (barrage de Mauvoisin) dans les années 1960 contribuent à l'arrivée d'un contingent important de main d'oeuvre suisse et étrangère, contribuant ainsi à la transformation de la structure sociale locale dans la mesure où une bonne partie de la main d'oeuvre suisse, composée essentiellement d'artisans, de contre-maîtres et d'ouvriers spécialisés, pour certains, allemands, s'établira à long terme dans la région.
5. Les années 1980 correspondent à un certain nombre de tentatives autochtones de réinvestir le processus d'organisation et d'orientation du développement touristique, même si celui-ci reste essentiellement en mains privées<sup>12</sup>.

Ainsi, l'analyse (sommaire) sur un siècle du contexte socio-historique du développement touristique, *notamment en tant que ce processus est intimement lié à la lutte pour la définition légitime des usages de l'espace montagnard*, a permis de mieux cerner les fondements et l'importance de ce qui semble apparaître aujourd'hui comme une forme de «conscience historique malheureuse»<sup>13</sup> de la dépossession des autochtones de la participation au développement touristique de leur vallée. Cette conscience malheureuse contribuant à alimenter le discours justificatif de l'avant-garde conservatrice, notamment en ce qui concerne le droit des autochtones à se réapproprier la compétence de définir les usages légitimes de l'espace montagnard. Il semble donc que, dans cette affaire, le CAS joue en définitive le rôle de «bonne émissaire» pour régler un contentieux (construit ou réactivé par certains groupes au sein de la société locale) beaucoup plus large, ancien et profond que la simple question de la reconstruction de la cabane de Panossière.

Dans ces conditions, la dernière étape du travail de recontextualisation a consisté à saisir, plus précisément que ne le permettaient les entretiens, la structure et les clivages pertinents au sein de la société locale dans son ensemble; ceci de manière à repositionner, à partir du «révélateur» que constituait la polémique, les membres de l'AAP ainsi que leur revendications au sein de ce contexte local.

### *La découverte statistique de l'importance de l'appartenance à la Bourgeoisie*

L'enquête par questionnaires<sup>14</sup> a à cet égard permis, entre autres, de faire émerger les principaux enseignements suivants:

1. L'enseignement principal a consisté en la mise en lumière d'un clivage significatif et récurrent entre individus *originaires* (c'est-à-dire membres de la «Bourgeoisie de Bagnes») <sup>15</sup> et les individus *non-originaires ou établis* (c'est-à-dire nés ou arrivés dans la Commune depuis longtemps mais n'étant pas membres de la Bourgeoisie)<sup>16</sup>. Ce clivage est apparu d'autant plus important et significatif que sa récurrence concernait aussi bien les opinions favorables à l'AAP en ce qui concerne le droit de reconstruire la cabane, que la manière de juger les actions de l'AAP, la définition subjective de l'identité collective ou encore les représentations et les modes de fréquentation de l'espace montagnard.
2. Les deux groupes (originaires et établis) sont d'accord pour considérer que l'affaire concerne en priorité les «vrais» «Bagnards», c'est-à-dire les membres de la Bourgeoisie.
3. Ces deux premiers constats ressortant du traitement statistique sont apparus, à ce moment de l'enquête, d'autant plus surprenants que l'importance de cette catégorie de *classement n'est jamais apparue à aucun moment lors des (souvent très longs) entretiens menés avec les principaux protagonistes de la polémique (que ceux-ci aient été favorables ou non aux revendications de l'AAP)*.

La découverte du rôle joué par l'appartenance à cette institution très ancienne (appartenance souvent considérée comme plutôt symbolique dans le contexte actuel) m'a semblé d'autant plus importante que cette appartenance d'une part, produisait ses effets d'une manière *probablement totalement inconsciente* chez ses membres (dans la mesure où elle n'apparaît revendiquée à aucun moment de l'enquête chez aucun des protagonistes) et d'autre part, impliquait une institution qui se trouve précisément au carrefour entre les processus de construction identitaire et la question des usages légitimes de l'espace montagnard. En effet, institution dont l'accès est restreint par des

critères précis, contraignant et héréditaires, et dont la fonction consiste en la gestion collective et durable des biens communaux dans un contexte environnemental difficile, la Bourgeoise constitue un exemple type de ce que l'économiste et politologue américaine Elinor Ostrom (1990) considère comme des modèles historiquement résistants de *régimes auto-organisés de gestion des ressources naturelles rares*. On le voit, la cohérence est dès lors très forte entre la dimension *identitaire* de cette institution et sa *fonction d'organisation des relations entre la communauté locale et son environnement*. C'est ainsi, qu'il apparaît très clairement que la cabane a été assimilée par tous les habitants de la vallée (originaires comme établis) à un bien de nature « bourgeoise » (une *common resource*), et cela en l'absence de toute indication ou élément d'*ordre juridique ou traditionnel allant dans ce sens*.

4. Finalement, l'enquête statistique a permis de mettre en lumière un processus concomitant (et pour certains peut-être paradoxal) d'une part, de transformation profonde aussi bien de la structure de l'espace social local que de l'espace naturel et de ses usages sociaux (notamment à travers le développement du tourisme) et d'autre part, de perpétuation sous une forme en constante redéfinition, d'une catégorie ancienne d'appartenance<sup>17</sup>. On le remarquera en passant, cette permanence de formes « traditionnelles » d'appartenance au cœur des luttes contemporaines pour la réappropriation de l'initiative du développement local par les autochtones constitue une sérieuse mise en garde contre l'usage abusif de ces catégories préconstruites que sont la « tradition » et la « modernité » qui ne disent rien de plus que ce que les préjugés des acteurs eux-mêmes en disent déjà, c'est-à-dire le plus souvent, en terme de connaissance scientifique, pas grand chose.

### Conclusion : vers une contribution à une socio-histoire de la « modernisation touristique » des Alpes

Toujours dans l'esprit des travaux des anthropologues de Manchester, il convient, au-delà du cas particulier et limité de la polémique, de tenter de formuler quelques enseignements plus généraux que l'on peut tirer de cette affaire. Il me semble à cet

égard que cette enquête a permis d'identifier un exemple pertinent d'interdépendance entre la structuration d'un espace social localisé et les transformations concomitantes des usages de son environnement naturel. La question que l'on peut dès lors se poser en relation avec la problématique qui nous intéresse ici dans le cadre de cet « atelier de recherche alpine » est celle de savoir dans quelle mesure il existe une *spécificité alpine* dans toute cette histoire. En effet, une telle polémique ne pourrait-elle pas se dérouler n'importe où ailleurs ? C'est-à-dire ne constituer qu'un exemple parmi d'autres du développement d'un conflit identitaire autour des enjeux liés à l'usage d'un espace naturel (Cf. sur ce point par exemple l'analyse que propose Jean-Louis Fabiani (1993) de l'importance des luttes pour la définition légitime des usages de l'espace naturel dans le cas du conflit corse) ? En effet, identifier dans cette affaire des spécificités « alpines » sur la base de critères ou d'arguments fondés non pas sur les caractéristiques géographiques de l'objet, mais sur des caractéristiques socio-historiques est, comme on peut rapidement le remarquer, loin d'être facile. Je me contenterai donc ici en conclusion de proposer quelques observations allant dans ce sens.

En premier lieu, dans le cas qui nous a intéressé ici, force est de constater que l'institution multi-séculaire au travers de laquelle s'opère aujourd'hui la relation entre espace social et espace géographique/naturel porte les traces de la très longue histoire de la relation entre cette société locale et son environnement naturel alpin. Même si la Bourgeoise ne constitue qu'un exemple parmi une multitude d'autres d'institutions auto-organisées de gestion des ressources naturelles (rares)<sup>18</sup>, l'organisation de celle-ci résulte pour une part non négligeable des *formes spécifiques de contrainte de la montagne sur les hommes*. Ces formes spécifiques se retrouvent dans les caractéristiques de la Bourgeoise. Cette dernière représente ainsi un exemple relativement rare d'un *régime hybride* de gestion privée et communautaire des terrains. Ainsi, intimement lié au contexte alpin de rareté des sols exploitables et de la différence de qualité entre ces terrains en fonction des caractéristiques naturelles (typiquement montagnardes) telles que la déclivité de la pente, l'ensoleillement, l'éloignement et les difficultés d'accès, le système de la Bourgeoise, considérée ici comme une réponse institutionnelle, sociale et politique à ce contexte naturel difficile, a consisté à ne *gérer communautairement* que



*les terrains et les forêts dont l'exploitation et l'entretien étaient rendus difficiles du fait de leur caractère alpin.* Terrains dont on avait cependant un grand besoin compte tenu de la situation de rareté caractéristique de l'environnement montagnard. Par ailleurs, l'une des conditions principales pour la perpétuation d'un tel système est évidemment que l'arrangement soit institutionnalisé et que l'appartenance des membres et bénéficiaires de cette institution communautaire soit rigoureusement définie et délimitée. On le voit, c'est dans la mesure où la définition de l'appartenance locale se fonde sur une conception *exclusiviste* des usages de l'espace montagnard que se construit ce *lien historique d'interdépendance entre la société locale, son environnement naturel et la définition d'une identité collective*, interdépendance dont on pourra ainsi mesurer les effets bien plus tard encore au moment de la polémique autour de la cabane de Panossière. C'est donc en ce sens, notamment, que l'on peut, à mon avis, dire qu'il existe une spécificité «alpine» dans l'affaire de Panossière.

Un second élément contribuant à étayer cette thèse renvoie au caractère souvent brutal, massif et récent du développement touristique comme forme particulière de rencontre entre montagnards et montagnards. En effet, au-delà des divergences des trajectoires régionales de «modernisation touristique», il me semble que le travail de recontextualisation de la polémique qui a été effectué montre bien cette spécificité de la transformation des sociétés alpines, processus qui constitue, soit dit en passant, probablement l'un des événements importants de l'histoire sociale de la Suisse dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle.

En effet, dans un ouvrage de 1966, le sociologue français Luc Boltanski rédigeait, à la demande de Charles Apothéloz, un ouvrage d'analyse portant sur (très schématiquement) l'état des structures sociales (représentations et pratiques) en Suisse à partir des données statistiques récoltées à l'occasion de l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne (Boltanski 1966). L'un des points forts de son analyse consistait à montrer que les divisions sociologiquement significatives ne se trouvaient pas, en Suisse, là où on les attendait, c'est-à-dire entre les différentes régions linguistiques du pays, mais plutôt entre les structures socio-économiques de plaine et celles de la montagne:



Touristes au glacier de Gimmelwald

«A l'encontre de toutes les idées reçues, cette enquête n'a pas permis d'appréhender de variations notables dans les attitudes des membres des différentes régions linguistiques, et cela bien que l'échantillon ait été construit afin de rendre possible la saisie des différences. (...) Il a fallu se rendre à l'évidence: des indicateurs assez précis des comportements économiques ou des attitudes à l'égard du métier, par exemple, permettraient de déceler des lignes de clivage fermement tracées entre les différentes catégories socio-professionnelles sans révéler de différences significatives entre les aires linguistiques. De même, la distinction d'abord écologique et économique entre les régions de montagne et les régions du plateau se révéla très vite d'une importance exceptionnelle pour une analyse sociologique de la Suisse. Si les aires linguistiques ne peuvent être définies aussi comme des aires culturelles, mais si tant de différences systématiquement orientées subsistent encore en Suisse entre les attitudes et les comportements des habitants de la montagne et ceux des habitants du plateau, n'est-ce pas que des différences dans les conditions objectives d'existence ont seules le pouvoir d'engendrer des distinctions durables et profondes dans les conduites?» (Boltanski, 1966:16-17)

C'est précisément l'existence de ces «conditions objectives d'existence» et les effets qu'elles ont (eu) sur les conduites des habitants de la montagne qu'il conviendrait de réinterroger aujourd'hui; et ceci à la lumière de l'histoire récente des effets de la modernisation touristique sur les structures sociales des sociétés montagnardes et dont la «polémique de Panossière» constitue l'un des multiples avatars (et indicateurs).

A cet égard, l'hypothèse qu'il me semblerait dès lors possible de formuler, à la lumière de l'analyse de la polémique de Panossière, est celle d'une certaine spécificité de la trajectoire alpine de modernisation, que l'on pourrait qualifier de «modernisation paradoxale»<sup>19</sup>, trajectoire caractérisée par la coexistence d'un processus de transformation sociale brutal et profond avec des phénomènes de permanence de structures institutionnelles et identitaires très anciennes (dont la Bourgeoisie en est un exemple) continuant de façonner le rapport des hommes à leur environnement naturel.

On le voit, le caractère *alpin* des phénomènes sociaux ne va pas de soi et ne peut se réduire au simple critère de leur déroulement dans le cadre *géographique* des Alpes. Il faut

trouver des caractéristiques socio-historiques permettant de repérer des éléments plus spécifiquement attachés au caractère alpins des phénomènes dont la recherche alpine envisage le traitement. Il me semble à cet égard que l'on peut dire que certains des ressorts de la polémique de Panossière correspondent à cette condition. Dès lors, force est de constater que, d'une part, tous les phénomènes se déroulant dans le cadre géographique des Alpes ne sont pas forcément des objets spécifiques de la recherche alpine et que, d'autre part, tous les objets d'un tel domaine de recherche ne se situent pas forcément dans ce même cadre géographique. Ainsi, par exemple, l'histoire des Alpes du XIX<sup>e</sup> et de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle ne s'écrit-elle d'ailleurs pas en partie également à Londres dans au sein de l'*Alpine Club*?

### Annexe sur la notion de «Bourgeoisie»<sup>21</sup>

La genèse de la Commune bourgeoise valaisanne renvoie au processus, qui se déroule principalement à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, de formation, par la séparation d'avec les seigneuries foncières, des communes autonomes en Valais. Cette autonomisation communale est le moment d'un premier travail de codification des usages et des coutumes, codification qui débouche sur l'émergence d'un premier droit local (ou communal). Ces premières rédactions d'un droit local sont appelées «statuts de corporations paysannes» et concernent avant tout l'organisation interne de ces corporations paysannes ou consortages. Ces consortages consistent en des regroupements de personnes à caractère corporatif pour l'usage de biens communs tels que forêts, alpages, bisses, allmends, bâtiments, etc... Ces consortages sont principalement le résultat de la nécessité de l'association des paysans dans la lutte contre les éléments naturels. A ce titre, ils ont avant tout un but *économique*. Ainsi, les consortages et les corporations paysannes *ne se confondent pas avec les bourgeoisies*. En effet, ces dernières impliquent une dimension *politique* de l'appartenance à un groupe et à un territoire donné. Dans le cas de la Bourgeoisie, c'est l'idée de la protection juridique de chaque bourgeois par la collectivité qui joue un rôle primordial. Il existe naturellement des conditions d'accès à cette «ligue de protection juridique» telles que: jouir d'une liberté individuelle, être en possession d'un bien foncier ou immobilier significatif et payer une finance d'entrée. On perçoit ici l'importance du passage, entre le consortage et la bourgeoisie, soit d'une association fondée uniquement sur des intérêts économiques et matériels à un regroupement fondé sur le principe de la défense commune de chacun des membres du groupe.

Ces associations de protection mutuelle vont lentement évoluer et vont renforcer progressivement leur rôle de représentant politique de la commune. Toutefois, à partir de la République Helvétique, instaurée par Napoléon Bonaparte en 1798, le rôle de représentation politique des bourgeoisies va être concurrencé et supplanté par la notion de «commune d'habitants», ou «commune politique». Cette dernière, conformément aux principes révolutionnaires et républicains élargit les droits politiques (droit de vote et d'éligibilité) du groupe des bourgeois<sup>20</sup> à l'ensemble des habitants du territoire communal,

indépendamment de l'origine et de l'appartenance à la bourgeoisie. Mais, ce concept d'importation qu'est la «municipalité» napoléonienne, compte tenu de la durée limitée de la République Helvétique (1798-1803) et de l'administration impériale, ne réussit pas à se substituer véritablement à la notion de bourgeoisie. Ainsi, le renforcement de la commune politique ne se fera que progressivement et tout au long de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et *parallèlement* à l'institution bourgeoise. Un premier changement profond s'effectue entre 1848 et 1851, lorsque la nouvelle constitution fédérale de 1848, à travers la notion de *commune politique*, garantira les mêmes droits politiques et d'établissement aux bourgeois et aux habitants non-bourgeois de la commune (pour autant naturellement qu'ils soient ressortissants nationaux).

Si, dès lors, les deux institutions (bourgeoise et commune politique) coexistent au sein d'un même territoire communal, la seconde devient, devant le droit public, la seule institution politique légitime et à ce titre, en charge de l'administration communale. Ainsi, la bourgeoisie, par l'intermédiaire de son assemblée et de son Conseil, constitue aujourd'hui en Valais une sphère d'activité propre, distincte de la commune, pour tout ce qui concerne la gestion et la réglementation des usages des biens bourgeoisiaux. Toutefois, les charges et contributions que la bourgeoisie doit à la commune politique à laquelle elle est subordonnée sont très importantes et souvent lourdes (voire parfois impossibles) à supporter, ceci dans la mesure où elles se retrouvent souvent sans revenu particulier, si ce n'est ceux de l'exploitation de la forêt.

Mais, la bourgeoisie, si elle est effectivement une institution qui ressortit principalement du droit privé (la gestion d'un bien commun dont l'usage est limité à un nombre restreint de personnes constituées en une association visant à défendre des intérêts économiques privés), conserve malgré tout encore quelques prérogatives qui ressortissent, elles, du droit public. La plus importante étant naturellement le lien personnel et héréditaire qu'elle représente entre le bourgeois et sa commune d'origine. En effet c'est encore l'appartenance à la bourgeoisie d'une commune qui définit la citoyenneté communale.

## Références

- BOLTANSKI Luc, 1966, *Le bonheur suisse*, Paris, Minuit.
- CLAVEL Paul, 1992, «Géographie et sociologie», in BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., (dirs.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, pp.75-91.
- FABIANI Jean-Louis, 1993, «Protection de la nature et expression de l'identité. L'exemple corse», *Peuples méditerranéens*, n°62-63 («La Méditerranée assassinée»), pp.363-373.
- KAEMPFF Werner, 1965, «Les Bourgeoisies du Valais», *Annales Valaisannes*, tome 13, pp.129-176.
- KALAKORA Bernard, 1998, *Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan.
- KALAKORA Bernard, SAVOYE Antoine, 1989, *Les inventeurs oubliés. Le Pays et ses continuaturs aux origines des sciences sociales*, Seyssel, Editions Champ Vallon.
- LEPETIT Bernard, 1993, «Architecture, géographie, histoire: usages de l'échelle», *Genèses*, n°13, pp.118-138.
- LEVI Giovanni, 1989 (1985), *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard.
- MITCHELL J. Clyde, 1956, *The Katsla Dance. Aspects of Social Relationships among Libyan Africans in Northern Rhodesia*, Rhodes-Livingstone Institute Paper n°27, Manchester, Manchester University Press.
- NAHRAÏTH Stéphane, 1995, *La polémique de Panossière. Elements pour une sociologie des modalités d'appartenances locales et des usages sociaux de l'espace montagnard*, Mémoire de DEA, EHESS-Marseille.
- OSTROM Elinor, 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- REVEL Jacques (dir.), 1996, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Seuil.
- SANTSCHI Eric, 1996, *Le fédéralisme romantique. Denis de Rougemont et le modèle «culturel» suisse*, Mémoire de DEA, Paris, EHESS.

## Notes

- 1 Cette enquête (Nahraht, 1995) a été réalisée dans le cadre du DEA de sciences sociales de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Marseille sous la direction de Jean-Claude Chamboredon, Jacques Caroux et Michel Agier. Je remercie par ailleurs également Jean-Louis Fabiani (EHESP-Marseille) et Martin Schuler (REC-EPFL, Lausanne) pour leur aide précieuse.
- 2 Cf. par exemple l'étude de la danse du Kalela par J. Clyde Mitchell (1950). Une traduction française (partielle) et une présentation de ce texte a été publiée dans le n°4 (1996) de la revue *Enquête* (Marseille). Parant de l'analyse de la pratique de plus en plus fréquente d'une danse «tribale» (et donc réputée d'origine rurale) dans le contexte urbain de la ville minière de Luanshya en Afrique australe, Mitchell, après avoir décrit et analysé dans le détail les éléments caractéristiques de cette pratique, «remontes», de manière à expliquer la signification de ce phénomène paradoxal, dans un premier temps, au niveau de l'analyse des relations entre Africains dans la région du Copperbelt, puis, dans un second temps et de manière à bien comprendre ces relations entre Africains, au niveau des relations entre Blancs et Noirs en Rhodésie du Nord. Ayant reconstitué le *contexte situationnel* de la pratique, il revient sur l'explication de la signification de cette dernière, fort de cette connaissance des conditions contextuelles de son émergence indispensables à sa compréhension. Dans sa conclusion, il revient sur les enjeux théoriques de l'analyse des significations des identités ethniques dans un contexte urbain africain. Cette étude était considérée à l'époque comme innovatrice, tant au niveau de la méthode que du contenu.
- 3 Sur cette question des échelles d'analyse, voire également les travaux des microhistoriens italiens (par exemple, Levi, 1989) ainsi que l'article de Bernard Lepetit (1993). Voir également Revel (1996).
- 4 Il ne s'agit pas ici de réduire la position des durkheimiens (puisqu'il s'agit d'eux) à un refus absolu d'envisager les relations réciproques entre espace social et espace géographique ou environnement naturel. En effet, la reprise et le développement par Marcel Mauss ou encore Maurice Halbwachs de concepts tels que ceux de «morphologie sociale» ou de «mémoire collective» montrent bien la prise en compte de cette question par les sociologues durkheimiens. Il s'agit plutôt ici de signaler à quel point la sociologie s'est, par la suite, précisément développée sur la base du refus de toute explication fondée sur le déterminisme du territoire ou sur l'influence de l'environnement naturel (Cf. sur ce point Claval, 1992) et dans quelle mesure cette absence de prise en compte des relations *réciproques* possibles entre groupes sociaux et environnement naturel a eu pour conséquences de limiter l'analyse de ces relations aux activités pratiques et symboliques des hommes sur la nature ou l'espace géographique, en évitant soigneusement d'envisager toute question concernant une éventuelle relation inverse. Ce n'est donc probablement pas un hasard si l'un des précurseurs de la «sociologie de l'environnement» en France, comme Bernard Kalaora, (Kalaora, Savoye, 1989; Kalaora, 1998) s'est précisément intéressé aux travaux de Frédéric Le Play (1806-1882) portant sur les effets de l'environnement naturel sur la structure des organisations sociales.
- 5 Directeur d'une importante société privée d'aviation, co-gestionnaire, avec son ex-femme Albina de Boisrouvray, de la Fondation François-Xavier Bagnaud (FXB).
- 6 Argument principal du CAS/Genève, l'octroi, le 20 août 1993 par l'Assemblée primaire de la Commune de Bagnes, de 120 m<sup>2</sup> de terrain se révélera juridiquement insuffisant dans la mesure où, l'° fils n'ont jamais
- 7 Le Président de la section valaisanne du CAS (Monte-Rosa) propose une «solution valaisanne» dans laquelle la cabane serait reconstruite en commun entre une sous-section «Bagnes» (à cret) de la section Monte-Rosa du CAS et la Commune, ce qui, dans l'esprit du CAS, pensant se donner de cette manière une couleur plus «locale», devrait permettre d'atténuer la violence du conflit fondé sur le répertoire de l'opposition ville (CAS)-montagne (Bagnes). La Fondation FXB, ainsi que l'AAP, refusent cette «solution valaisanne».
- 8 Les groupes ou coalitions en présence sont les suivants:
  - la section genevoise du CAS revendiquant son «bon droit» en ce qui concerne la reconstruction de la cabane,
  - le comité du central du CAS qui préconise en fin de compte une solution à l'amiable,
  - la section valaisanne (Monte-Rosa) du CAS qui joue le rôle de médiateur en vue de trouver une solution «valaisanne» à cette affaire,
  - l'Association des Amis de Panossière (AAP),
  - la Fondation FXB qui propose de financer la reconstruction pour le compte de la Commune,
  - la Commune de Bagnes d'abord prudente, puis qui finira par soutenir les revendications de l'AAP,
  - une grande majorité des habitants de la Commune (majoritairement des «originaires», c'est-à-dire membres de la «Bourgeoisie») favorables aux revendications locales,
  - une fraction significative d'indifférents à cet épisode composée de gens non originaires de la vallée, mais établis depuis un certain nombre d'années,
  - une petite fraction d'originaires plus âgés (60 ans et plus) attachés aux «droits historiques» du CAS dans la région.
- 9 Les revendications des opposants (essentiellement des membres de l'AAP) au projet moderniste de l'architecte mandaté par le CAS (dont le bureau se trouve à Martigny) concernent essentiellement la question de la *forme* de la cabane (exigence du respect des caractéristiques de ce qu'ils appellent une «volumétrie alpine»), de même que la question des *matériaux* utilisés pour la construction (exclusivement bois et pierres de taille de la région). Ironie de l'histoire, le projet qui sera finalement retenu quelques années plus tard, sous la pression de la Fondation FXB (baillieur de fond) visiblement moins sensible aux enjeux architecturaux, ne correspond pas vraiment aux critères énoncés à ce moment là...
- 10 Peut-être le terme de «élite» est-il trop fort (il serait assurément refusé par les intéressés). Quoiqu'il en soit, les guides membres de l'AAP ont en commun de constituer des «gens un peu à part» dans leur profession dans la mesure où certains sont himalayistes et qu'un autre est tout à la fois polytechnicien, journaliste, photographe animalier et militant dans une organisation écologiste.
- 11 On peut remarquer ici en passant que le sentiment de l'attachement local n'est pas l'apanage des classes populaires. On est en effet loin, contrairement à ce que suggère généralement la perception du journaliste pressé sur ce genre de questions, de la «ringardise» du «péouze» attaché à son village.
- 12 Notamment, accroissement (modeste) de la participation de la Commune dans le capital de la société de remontées mécaniques, développement d'infrastructures pour les activités touristiques d'été en collaboration avec les 3 sociétés de développement de la vallée, lutte contre certaines

nuisances environnementales, rôle prépondérant dans l'interdiction du développement du domaine skiable à Bruson, exigence d'un droit de passage payable à la Commune par les exploitants des remontées mécaniques.

13 On pourrait reprocher le caractère un peu exagéré et caricatural de cette expression. J'ai choisi de l'utiliser néanmoins en raison de sa capacité à suggérer une certaine « idéal-typicité » des représentations et des traits de « conscience collective » difficilement objectivables et démontrables dont j'ai toutefois ressenti, au cours des entretiens avec mes interlocuteurs, toute l'importance pour l'explication des motivations des acteurs de la polémique.

14 Cette enquête a consisté en l'envoi de 240 questionnaires sur la base de la méthode du « hasard mathématique » appliquée à la liste des habitants de la Commune (ce qui fait l'questionnaire pour 10 habitants de plus de 15 ans), complété par quelques envois (une vingtaine) dans les autres Communes du district d'Entrerion, ceci à des fins de repérage de l'empêche ou non face aux revendications « bagardes ». Ce questionnaire a connu un taux de réponse exceptionnellement élevé (50%) ce qui semble accréditer l'idée de l'importance de cette affaire auprès des habitants. Il va de soi que ce taux de réponse implique néanmoins un biais dans l'échantillonnage final sur lequel a été appliqué le traitement statistique (biais dont j'ai tenté de tenir compte en renonçant à toute interprétation raisonnant en terme de représentativité de l'échantillon), dans la mesure où les gens disposés *favorablement* à l'égard des revendications locales sont *surreprésentés* dans les réponses au questionnaire. Par ailleurs, une petite enquête complémentaire a consisté à interroger des gens, à qui j'avais fait également passé le questionnaire à la suite de rencontres dans des lieux publics, sur les enjeux esthétiques en matière d'architecture de cabanes. Cette enquête m'a permis de constater l'importance de la diffusion des représentations « traditionnelles » (c'est-à-dire similaires à celles des membres de l'AAP) en la matière.

Le traitement statistique a consisté à mesurer le degré de relations entre les variables suivantes :

- les caractéristiques sociales habituelles (en y ajoutant, plutôt par hasard d'ailleurs, la question de l'appartenance à la Bourgeoisie) ;
- des indicateurs permettant de cerner le degré d'intégration aux réseaux locaux de sociabilité ;
- des indicateurs des modes de fréquentation et des formes de perception de l'espace naturel environnant ;
- des informations sur l'opinion et l'engagement dans l'« affaire » de Panossière ;
- un essai de définition subjective de l'« identité collective bagardes ».

15 Voir l'annexe sur la notion de « Bourgeoisie », ainsi que Kaempfen (1965).

16 Il est à noter que les habitants les plus récemment établis n'ont en général pas répondu au questionnaire dans la mesure où ils ne se sentaient absolument pas concernés par cette affaire, voire même, dans certains cas, ignoraient son existence.

17 Et ceci, paradoxalement, au moment même où cette institution est en train de périlchiever économiquement.

18 Cf. les autres exemples analysés par Ostrom (1990) : des pâturages communaux de haute montagne en Suisse (Törbel) et au Japon ; des systèmes d'irrigation en Espagne et aux Philippines ; une pêcherie en Turquie ; des systèmes de pompage et d'approvisionnement en eau profonde en Californie. Des exemples d'échecs ou d'arrangements institutionnels fragiles sont par ailleurs également présents : deux pêcheries

côtières en Turquie ; un système de pompage et d'approvisionnement en eau profonde en Californie ; une pêcherie au Sri Lanka ; des projets de développement de systèmes d'irrigation au Sri Lanka ; une pêcherie côtière au Canada.

19 J'emprunte, en l'adaptant, cette expression de « modernisation paradoxale » à Eric Santosci qui l'a développée à propos de ses analyses de la « modernisation » culturelle de la Suisse au cours du XX<sup>e</sup> siècle (Santosci, 1996).

20 Dans la Commune bourgeoise, seuls les hommes liés au territoire communal par l'origine, la tradition et la propriété foncière jouissent des droits politiques.

21 Les éléments présentés ici sont tirés de Werner Kaempfen (1965).